

Contribution pour le Congrès d'Arras

Chapitre VI, sous-chapitre 6-1 Europe du « document préparatoire au Congrès »

Auteur : Catherine Véglio-Boileau, Mouvement départemental de Paris

Une éducation pour tous à l'Europe

Nous sommes tous juridiquement des citoyens européens depuis le Traité de Maastricht de 1992. Nous sommes tous appelés à participer davantage à la vie démocratique de l'Union européenne avec le Traité de Lisbonne. En réalité, nous sommes (en grande majorité) des abstentionnistes, des passifs de la construction européenne.

Récente illustration : alors que le Parlement européen ne cesse de voir croître ses pouvoirs depuis sa première élection au suffrage universel en 1979, l'abstention a battu des records lors des élections européennes de juin 2009 (57% en moyenne pour les 27 pays de l'UE). C'est là le triste paradoxe d'une Europe démocratique manquée.

Que faut-il faire pour forger une citoyenneté européenne active, pour susciter un sentiment d'appartenance à l'Europe ? Si l'Europe est notre espace de développement, notre communauté de destin dans un monde multipolaire, alors cette question mérite d'être posée. Elle est bien plus essentielle, bien plus actuelle qu'un débat qui voudrait définir une fois pour toutes - et en cela, c'est antidémocratique – une identité nationale toujours en construction, en devenir, non définissable de manière univoque, inachevable.

On ne naît pas citoyen européen, on le devient : la connaissance de la construction européenne, le sens de son action et ses limites, est le premier défi à relever pour créer ce sentiment d'appartenance à l'Europe. Au même titre que l'école du 19^{ème} siècle permit aux Etats-nations comme la France de fonder « le vivre ensemble », la citoyenneté européenne ne se concrétisera pour tous les Européens que si l'Europe du 21^{ème} siècle est basée sur un socle commun de connaissances et de compétences accessible à tous les jeunes.

La Commission européenne vient de définir la citoyenneté active dans un document de travail de la direction de l'Education et de la Culture (*document de travail EU youth report com 2009 200 avril 2009*) en rappelant que l'information des jeunes est définie comme priorité depuis le Livre blanc sur la jeunesse de décembre 2001. Et selon un récent sondage Eurobaromètre, 80% des Européens estiment que l'Europe doit être enseignée à l'école.

En France, depuis la mise en place du « socle commun de connaissances et de compétences » par décret le 11 juillet 2006, l'Europe figure dans trois des sept piliers des programmes de l'Education nationale. Une analyse de ce décret montre les progrès par rapport au passé, mais aussi les limites de cette approche qui ne souligne pas assez le changement de paradigmes et le projet politique *sui generis* que signifie la construction communautaire. Il faut aller plus loin.

Quels seraient les éléments de base pour une citoyenneté européenne à transmettre à tous les jeunes, y compris les plus défavorisés ?

Leur contenu pourrait s'articuler autour de trois volets :

- Le premier volet, historique, permettrait d'aborder les fondements de la construction européenne (les racines gréco-romaines et judéo-chrétiennes de l'Europe ; le croisement perpétuel de cultures différentes ; les formes d'organisation politique en Europe...). L'éducation nationale, dans chaque pays, doit transmettre les acquis, les souffrances et les enjeux de notre histoire européenne.

- Le deuxième volet concernerait les valeurs défendues par les Etats membres de l'UE, à savoir celles contenues dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE, qui reprend l'ensemble des droits civiques, économiques, sociaux et environnementaux des citoyens européens. Ce volet permettrait de comprendre le fondement humaniste de la construction européenne et aborderait aussi le principe résumé par la devise de l'Europe « Unie dans la diversité », qui a son rôle à jouer dans la compréhension du projet européen.
- Le troisième volet, « Vivre l'Europe », serait axé sur les principales politiques de l'UE, sur les possibilités pour les citoyens d'étudier, de se former, de travailler en Europe et sur la connaissance des programmes européens de mobilité. Ce volet permettrait aussi de connaître les droits électoraux, les autres formes de participation et les lieux d'information et de débat sur l'Europe près de chez soi.

L'Union n'est pas habilitée à imposer des contenus mais rien n'empêche les Etats membres de se mettre d'accord sur une base commune pour une éducation pour tous à l'Europe. Un socle commun permettant à tous les jeunes de connaître et de respecter l'autre grâce à l'acquisition de compétences interculturelles et linguistiques; de comprendre le sens du projet européen; de participer activement à la vie démocratique européenne et de former société en Europe.

L'éducation est le vecteur essentiel d'une implantation quotidienne, et non plus épisodique, des questions européennes et de leur appropriation citoyenne au sein des démocraties nationales. Elle est la condition nécessaire d'une vie démocratique européenne revivifiée et de l'émergence d'un espace public européen sans lequel l'Europe politique n'existera pas.